Résolution sur l’Accroissement du Nombre des Membres du Groupe de Travail sur les Industries Extractives, l’Environnement et les Violations des Droits de l’Homme en Afrique - CADHP/Res.175(XLVIII)10

 nov 24, 2010

**La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples, réunie en sa 48ème Session ordinaire du 10 au 24 novembre 2010 à Banjul, en Gambie**

**Rappelant** sa mission de promouvoir les droits de l’homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine) ;

Rappelant sa Résolution *ACHPR/Res148(XLVI)09:* adopté sa 46ème Session ordinaire de la CADHP tenue à Banjul, Gambie, du 11 au 25 novembre 2009, la CADHP a mis sur pied un Groupe de travail sur les Industries extractives, l’Environnement et les Violations des droits de l’homme en Afrique ;

**Considérant** tous les instruments régionaux et internationaux pertinents, en particulier les Articles 21 et 24 de la Charte africaine relatifs au droit des peuples de disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, et au droit de vivre dans un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ;

**Gardant à l'esprit** le rapport de 2003 du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones, en particulier les conclusions sur les diverses violations des droits des populations/communautés autochtones ;

**Convaincue** de la nécessité d’une meilleure protection des droits humains à travers le développement d’une jurisprudence tenant les acteurs non étatiques responsables de violations de droits de l’homme en Afrique ;

**Reconnaissant** que le succès du Groupe de travail dépend de l’engagement de ses membres, notamment leur capacité à exécuter leur mission et de l’importance de la recherche, des connaissances et du renforcement des capacités du Groupe de travail ;

D**ECIDE** de nommer un représentant de *Centre for Human Right*s, de l’Université de Pretoria, comme membre du Groupe de travail sur les Industries extractives, l’Environnement et les Violations des droits de l’homme en Afrique.